

## FICHE OBSERVATION : LORETO

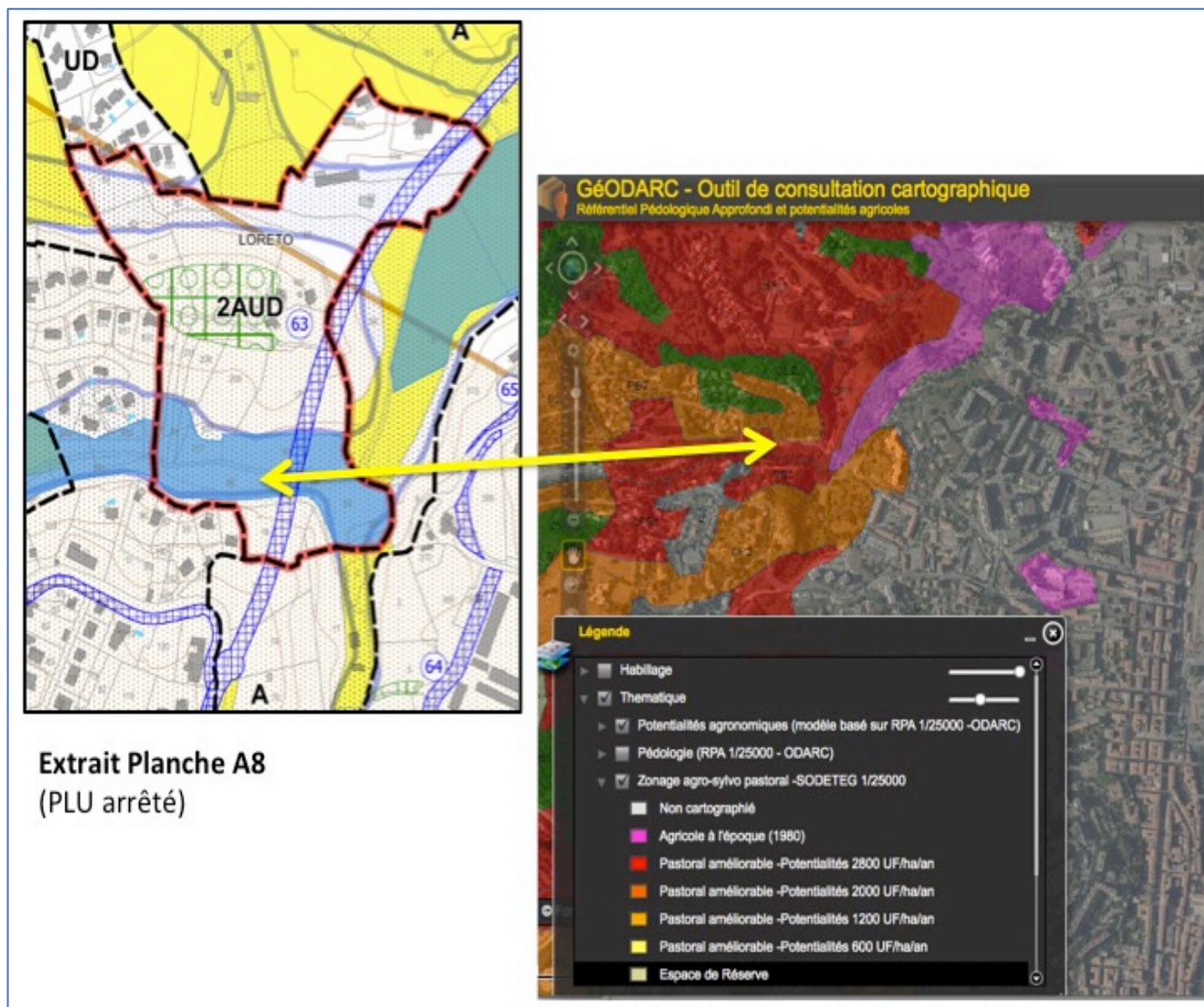
### 1-Consommation d'espaces agricoles

La non adéquation entre les besoins en logement à horizon de 2033 et la capacité d'accueil offerte par ce PLU est mise en exergue par les avis des personnes publiques suivantes :

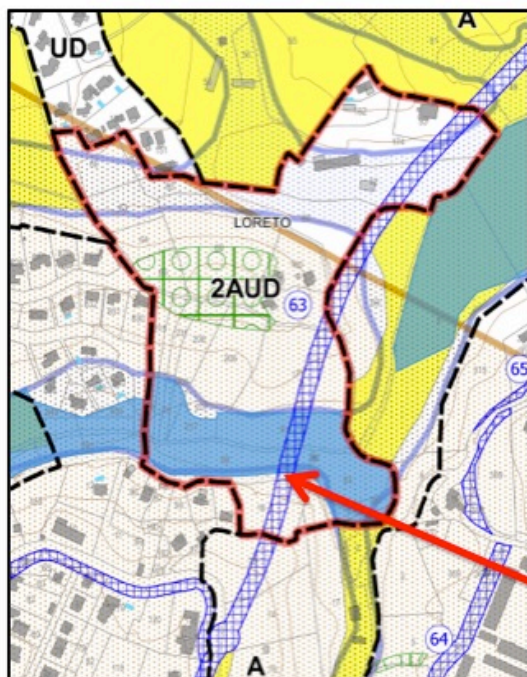
- La Mission Régionale de l'Autorité environnementale de Corse (avis n°MRAe 2019-AC1 du 21 février 2019)
- Les Services de l'État (DDTM) (avis daté du 28 février 2019)
- L'association U Levante (avis daté du 27 février 2019).

Elle discrédite à l'avance toute consommation d'espaces naturels et/ou agricoles : c'est le cas pour le secteur du Loreto.

L'outil de consultation Géodarc de l'ODARC permet de déterminer que le sud de la zone 2AUD du Loreto empiète sur des terres agricoles de très bonnes potentialités code « CP1 » (aplat rouge) et d'espaces de jardins code « j » (aplat violet), retenus comme terres agricoles protégées et donc inconstructibles dans le Schéma d'Aménagement de la Corse (SAC) de 1999

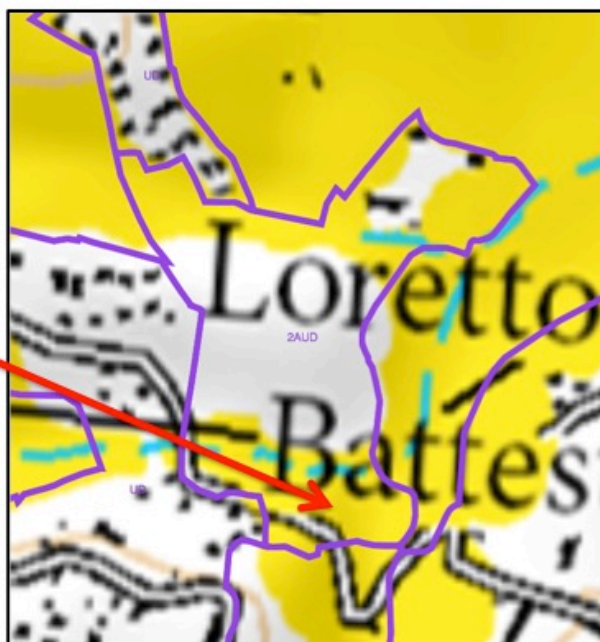


La forte potentialité agropastorale du sud de la zone 2AUD est encore attestée par le fait qu'elle relève entièrement d'un Espace Stratégique Agricole (ESA) du Padduc (aplat jaune sur l'extrait de la carte n°9 N-O reproduite ci-dessous :



Extrait Planche A8  
(PLU arrêté)

Extrait carte ESA n°9 Nord Ouest  
(PADDUC)



Si l'on se réfère au schéma présenté dans le livret des OAP page 10, elle devrait être dédiée à des jardins.





Compte tenu du caractère non suffisamment prescriptif d'une OAP hors procédure « ZAC », nous demandons le reclassement du sud de la zone AUD en zonage à vocation agricole permettant d'en garantir :

- soit une activité de maraichage péri-urbain,
- soit l'installation de « jardins familiaux ».

## 2- Fragilisation du corridor écologique de St Antoine à Acqualonga

L'avis de l'État (DDTM) en date du 28 février 2019 (pages 12 et 13) précise qu' « ouvrir à l'urbanisation des secteurs identifiés comme corridors écologiques à restaurer semble contraire aux objectifs même d'un corridor... ».

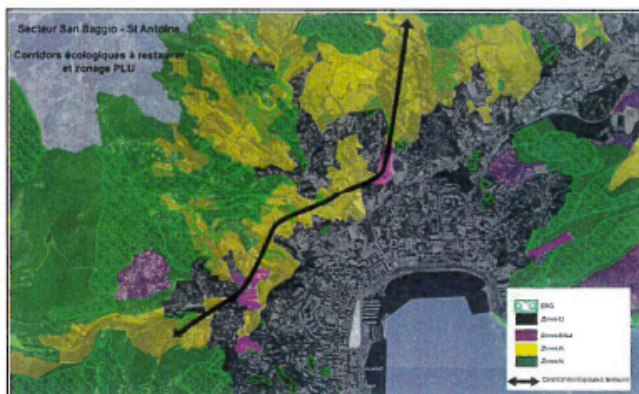
La zone 2AUD du Loreto (en rose sur la carte ci-dessous) fragilise le corridor de St Antoine à Acqualonga (représenté par un trait noir sur la même carte)



Deuxièmement, le PLU identifie des corridors écologiques à restaurer (liaisons écologiques de part et d'autre de Mezzavia, corridors écologiques sur les hauteurs d'Ajaccio, de Saint-Antoine à Acqualonga). Sur ces secteurs se situent des espaces ouverts à l'urbanisation. Ouvrir à l'urbanisation des secteurs identifiés comme corridors écologiques à restaurer semble contraire aux objectifs même d'un corridor, même si effectivement, comme présentées dans le projet, les

12/42

OAP<sup>2</sup> identifient des espaces de nature à valoriser autour d'espaces verts de loisirs ou des jardins partagés.



L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Corse du 21 février 2019 (pages 16 et 17) formule une observation similaire :

En ce qui concerne l'enjeu de préservation des milieux naturels en marge de l'urbanisation ajaccienne entre Saint-Antoine et Acqualonga, la MRAe relève que des zones sont proposées à l'urbanisation sur cette continuité écologique (en violet sur l'illustration 5 ci-dessous, zones 2AUC de Finosello et 2AUD du Loretto) ainsi que le prolongement de la Rocade (pour partie au sein d'espaces stratégiques agricoles).